

6 juillet 2016

## **Salaires des fonctionnaires : + 0,6 % en brut et... toujours un net inférieur à celui de 2010 !**

Ce mois de juillet 2016 marque la fin de 6 ans de gel du point d'indice, qui sert à calculer ce salaire de base qu'est le traitement pour les fonctionnaires civils et la solde pour les militaires.

Le gouvernement a mis en avant la mesure... pour mieux faire oublier les 3 années consécutives de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ce qui ne s'était jamais vu depuis 50 ans !

La majorité des médias et des responsables politiques, comme la Cour des Comptes, ont communiqué avec insistance sur « l'effort coûteux » de plus de 2 milliards d'euros pour les Finances Publiques, tout en demeurant silencieux sur cet appauvrissement historique constaté par l'INSEE.

Pour autant, il n'y a eu aucune analyse sur la véritable incidence de la mesure, en salaire et en pouvoir d'achat, pour les 5 millions d'agents publics concernés. L'actualité de la mise en œuvre du protocole PPCR dans la Fonction Publique a achevé de rendre illisible, voire impossible, un débat public un tant soit peu objectif. Alors, qu'en est-il ?

### **Salaires brut en hausse contre salaire net en baisse : fact-checking**

À l'exception de petites phrases dans 2-3 interviews de Mme Lebranchu, la baisse régulière du traitement net induite par 10 ans d'augmentation de la cotisation salariale retraite n'est jamais rappelée. Les différentes réformes des retraites conduisent à une augmentation progressive de la retenue pour pension des fonctionnaires qui conduit mécaniquement à une baisse du traitement net.

#### **Augmentation de la retenue pour pension de 2010 à 2020**

Année	2010	2011	2012		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			01/01 - 31/10	01/11 - 31/12								
Taux de cotisation salariale pension	7,85 %	8,12 %	8,39 %	8,49 %	8,76 %	9,14 %	9,54 %	9,94 %	10,29 %	10,56 %	10,83 %	11,10 %

Quand le gouvernement décide d'augmenter les traitements bruts par une augmentation du point d'indice de +0,6 % le 1<sup>er</sup> juillet, et même +1,2 % en prenant en compte celle du 1<sup>er</sup> février 2017, il ne fait que remettre les traitements nets à hauteur de ceux de l'année 2013. Nul besoin d'être fort en maths pour voir que cela ne compense pas les 2,09 % d'augmentation de la cotisation salariale pour pension depuis déjà 6 ans qu'elle dure... et ce n'est pas fini !

La période 2010-2016 a également été celle du gel de la valeur du point d'indice et d'une inflation certes faible, mais tout de même de +6,7 % sur la période.

**Il en résulte donc que, pour un indice de rémunération donné :**

- le traitement net est toujours, et sera en 2017, inférieur à celui de 2010**
- la perte de pouvoir d'achat du traitement depuis 2010 est de plus de 7 %**

**Solidaires exige une VRAIE revalorisation !!!**